

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la société

Journal de la société statistique de Paris, tome 2 (1861), p. 109-110

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1861__2__109_0

© Société de statistique de Paris, 1861, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS.



PREMIÈRE PARTIE. — TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

I.

Procès-verbal de la séance du 2 avril 1861.

Le 2 avril, la Société de Statistique de Paris s'est réunie dans la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. de Lavergne, membre de l'institut.

En l'absence de M. Legoyt, malade, M. Jules Pautet, secrétaire-adjoint, donne lecture du procès-verbal, qui est adopté après deux rectifications.

Les ouvrages ou publications ci-après sont offerts à la société :

Par M. A. Guillard, les n^{os} des 16 mars et 1^{er} avril 1861 de la *Presse scientifique des Deux-Mondes*.

Par M. Villermé, membre de l'institut, au nom de la société de Statistique de Francfort-sur-le-Mein, l'*Annuaire médical de la ville libre de Francfort*, 1^{re} et 2^e années.

Par M. le docteur Bourdin, au nom de M. le docteur Gallard, le *Compte rendu du service médical du chemin de fer d'Orléans en 1860*.

Par M. Millot, un exemplaire d'un travail qu'il a publié en 1837 sur les principales causes des crises commerciales dans leurs rapports avec la cherté des céréales.

M. le président rappelle que MM. de Porochine et Glaizot ayant été proposés à la dernière séance comme candidats à titre de membres de la Société, il y a lieu, conformément aux règlements, de statuer sur leur admission. Elle est prononcée à l'unanimité.

Sont proposés comme candidats : MM. le prince Dolgoroukoff et Roberon.

M. le secrétaire-adjoint donne lecture d'un mémoire de M. Ramon de la Sagra, ayant pour titre : *Études statistiques sur l'île de Cuba*.

M. Du Mesnil-Marigny lit un travail ayant pour titre : *Essai sur la valeur vénale de la production française matérielle et immatérielle, et sur le rapport de cette valeur avec l'impôt*.

M. le Président, en remerciant l'auteur de cette communication, exprime l'opinion que les produits immatériels ne peuvent être l'objet d'une appréciation précise, et qu'à ce titre ils ne sauraient entrer dans la détermination du revenu d'un peuple.

M. Millot applaudit à la tentative de M. Du Mesnil pour évaluer des éléments de richesse dont il n'a pas été tenu compte jusqu'à ce jour. Il rappelle qu'il est entré lui-même dans cette voie à l'occasion de son *Budget du Parisien* de 1774 à 1860

M. Dupuit combat le système d'évaluation de **M. Marigny**. Il préfère l'évaluation en quantités à celle que l'on veut faire en argent.

M. Guillard ne prétend pas contester le mérite des évaluations de **M. Du Mesnil**; mais il voudrait connaître les bases de ces évaluations en ce qui concerne les produits immatériels.

M. Le Hir est d'avis que, pour pouvoir comparer la valeur vénale des produits en France et en Angleterre, il faut nécessairement recourir à l'évaluation en argent.

M. Dupuit insiste sur son opinion que l'appréciation en numéraire de la valeur des choses est défectueuse et qu'il faut y substituer les quantités.

M. le Président estime que les variations de la valeur ne sont pas aussi considérables qu'on le pense. Ainsi, dans une année donnée, on récolte 75 millions hectolitres de blé, valant 20 fr. l'hectolitre; ce sera une valeur totale de 1500 millions. L'année suivante la récolte s'élève à 100 millions, mais le prix tombe à 15 fr.; cette récolte ne vaudra, comme la précédente, que 1500 millions. L'honorable membre discute de nouveau la possibilité d'évaluer avec un degré d'exactitude suffisant les produits immatériels et conclut négativement.

M. Millot croit que la valeur des produits immatériels peut être déterminée, et les évaluations de **M. Du Mesnil** ne lui paraissent pas exagérées. Il est certain que ces produits entrent pour une forte part dans le revenu d'un pays, et il ne lui paraît pas possible de ne pas en tenir compte.

La séance est levée.
